

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « ENTREPRISE DIENTA PROTECTION » en abrégé
« EDP »

Siège Abidjan, Anyama, ABIDJAN ANYAMA,
ANCIENNE GENDARMERIE NON LOIN DE IVOIGRAIN., Lot
2137-2139, Ilot 212

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 107 Fév 2023, et enregistrés à ABOBO le 24 Mars 2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ENTREPRISE DIENTA PROTECTION

» en abrégé « EDP »

Objet : Sécurité incendie, achat et vente d'équipements de sécurité incendie, vente et fournitures de matériels industriels, commerce général, import-export, prestations de services divers.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée.

- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Anyama, ABIDJAN ANYAMA,
ANCIENNE GENDARMERIE NON LOIN DE IVOIGRAIN., Lot

2137-2139, Ilot 212

Dirigeant(s) M DIENTA IBRAHIM (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-05016 du 12/05/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°35377/GTCA/RC/2023 du 12/05/2023

